

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Nombre de  
membres  
en exercice 19

Présents 11

Quorum 10

Votants 11

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 2 juin, à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine » dûment convoqué, s'est réuni, en première session ordinaire, à la salle des fêtes d'Endoufielle, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : le 26 mai 2021

n° 20210602-43

Présents : Francis IDRAC, Pascale TERRASSON, Gaëtan LONGO, Julien DÉLIX, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Jean-Claude ARIES, Christine DUCARROUGE, Fernande ARIES, Martine ROQUIGNY et Angèle THULLIEZ

**Objet**

Absents excusés : Georges BELOU, Jocelyne TRIAES, Hervé PASQUET, Christiane PIETERS et Peter REICH

**FINANCES**

Affectation du résultat  
2020 au Budget principal

Absents : Muriel ABADIE Claudine DANEZAN, Brigitte HECKMAN REDEGONDE, Christelle AUBIAN, Céline TOURON et Jérôme LUTSEN.

Invitée : Marie-Christine LAHILLE-COUDERC (technicienne  
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine)

A été nommée secrétaire : Angèle THULLIEZ

Cette délibération annule et remplace la délibération 20210323-35 du 23 mars 2021, suite à une erreur technique. Le Résultat 2020 est affecté comme suit :

**Affectation du résultat de fonctionnement 2020 :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	2 967,15
<b><u>Soldes d'exécution de l'année</u></b>	
Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de	- 392,00
Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de	4 690,34
<b><u>Restes à réaliser</u></b>	
En dépenses pour un montant de	0,00
En recettes pour un montant de	0,00
<b><u>AFFECTATION</u></b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R 106 8)</b>	<b>392,00 €</b>
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002)</b>	<b>7 265.49 €</b>

**Le Comité de Direction, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :**

**Virement à la section d'investissement (compte 106 8) : 392.00 €**

**Section de fonctionnement (résultat reporté compte 002) : 7 265.49 €**

La présente délibération a été signée le 3 juin 2021  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juin 2021  
Expédiée à la Préfecture le 4 juin 2021  
Affichée le 4 juin 2021

**Le Président,**



**Francis IDRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Nombre de  
membres  
en exercice 19

Présents 11

Quorum 10

Votants 11

**L'an deux mille vingt et un, le mercredi 2 juin**, à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine » dûment convoqué, s'est réuni, en première session ordinaire, à la salle des fêtes d'Endoufielle, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : le 26 mai 2021

**n° 20210602-44**

Présents : Francis IDRAC, Pascale TERRASSON, Gaëtan LONGO, Julien DÉLIX, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Jean-Claude ARIES, Christine DUCARROUGE, Fernande ARIES., Martine ROQUIGNY et Angèle THULLIEZ

**Objet**

Absents excusés : Georges BELOU, Jocelyne TRIAES, Hervé PASQUET, Christiane PIETERS et Peter REICH

**FINANCE**

Vote du budget  
supplémentaire

Absents : Muriel ABADIE Claudine DANEZAN, Brigitte HECKMAN REDEGONDE, Christelle AUBIAN, Céline TOURON et Jérôme LUTSEN.

Invitée : Marie-Christine LAHILLE-COUDERC (technicienne  
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine)

A été nommée secrétaire : Angèle THULLIEZ

Au vu de la reprise du résultat 2020, des crédits supplémentaires sont imputés en dépenses pour l'équilibre du budget.

**Section de fonctionnement**

- Dépenses : 2 967,15 €
- Recettes : 2 967,15 €

**Section d'investissement**

- Dépenses : 392,00 €
- Recettes : 392,00 €

**Le Comité de Direction, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget supplémentaire.**

La présente délibération a été signée le 3 juin 2021  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 juin 2021  
Expédiée à la Préfecture le 4 juin 2021  
Affichée le 4 juin 2021

**Le Président,**

**Francis IDRAC**